

Mobilisons la Charte des droits fondamentaux au Luxembourg - Vers une protection effective des droits consacrés par la Charte

Luxembourg, 13 septembre 2024

Organisée par l'IEAP Luxembourg - Centre européen de la magistrature et des professions juridiques

Lieu: **Salle A101, Chambre des Salariés**, 2-4 rue Pierre Hentges L-1726 Luxembourg, [Google Maps](#)

Grant Agreement 101142920 — CHARTER UP — CERV-2023-CHAR-LITI — Upgrading fundamental rights know-how for Luxembourg

Programme

Le public cible de Charter Up : les professionnels des droits humains au Luxembourg

Le projet vise à **outiller et à accompagner les praticiens pour mobiliser la Charte des droits fondamentaux dans toutes les affaires où elle peut être pertinente**. Les avocats et les personnels des ONG et des institutions de défense des droits humains sont conviés à nos formations, complémentaires des autres éléments du projet (notamment le Charter Checkpoint, permanence juridique assurée par Passerell, ainsi qu'une newsletter et une base de données de jurisprudence luxembourgeoise sur la Charte).

Les séminaires

L'objectif est de donner aux participants une compréhension approfondie du contenu de la Charte mais aussi des principes qui guident son application et permettent de la mobiliser pour mieux protéger les droits fondamentaux. La formation, spécifiquement conçue pour le contexte luxembourgeois, est divisée en deux parties :

Séminaire 1 (19 juin 2024) : La Charte des droits fondamentaux au Luxembourg et en Europe

Séminaire 2 (13 septembre 2024) : Vers une protection effective des droits consacrés par la Charte

Il est recommandé, mais non obligatoire, de suivre les deux séminaires ; l'inscription est donc également possible pour un seul des deux séminaires. Les deux séminaires seront à nouveau proposés en 2025.

Ces séminaires seront complétés (dates annoncées prochainement) par des **ateliers** plus courts et en plus petits groupes, centrés sur des cas pratiques inspirés d'affaires réelles relevant des **thématiques prioritaires du projet : discrimination, asile, droits de l'enfant et protection des données**.



Méthodologie

Les séminaires seront animés par deux formateurs. Les présentations ménageront du temps pour des discussions de cas concrets et pour des échanges entre participants.

EIPA Luxembourg – European Centre for Judges and Lawyers

Dr. Catherine Warin, Chargée de cours, c.warin@eipa.eu

Dr. Carlos Santalo Goris, Chargé de cours, c.santalogoris@eipa.eu

Blanka Opletalova, Project Management Officer, b.opletalova@eipa.eu



13 SEPTEMBRE 2024

- 09.15** **Accueil des participants**
Dr. Carlos Santalo Goris et Dr. Catherine Warin
- 09.30** **Mot de bienvenue et introduction**
- 09.45** **La Charte devant les institutions et les juridictions luxembourgeoises**
La Charte elle-même nous donne des clés pour appréhender son articulation avec le droit luxembourgeois. La jurisprudence luxembourgeoise (y compris de la Cour constitutionnelle) nous donne aussi des éléments importants pour comprendre comment la Charte s'inscrit et s'intègre dans l'ordre juridique luxembourgeois et donc comment nous pouvons l'utiliser au Luxembourg. Nous évoquerons plusieurs cas de mobilisation de la Charte : dans un cadre non contentieux (par exemple avec le soutien des institutions de défense des droits humains) et dans un cadre contentieux devant les juges luxembourgeois, y compris en cas de procédures d'urgence.
- 10.45** **Pause**
- 11.00** **Le droit à une protection juridictionnelle effective**
Le droit à une protection juridictionnelle effective est garanti à l'article 47 de la Charte et fait l'objet d'une jurisprudence détaillée de la CJUE ; les juges luxembourgeois le lient également au droit au juge protégé par la Constitution par la Convention EDH. Nous ferons le point sur les exigences de ces différents textes, pour une protection optimale des droits fondamentaux par les juges luxembourgeois.
- 12.15** **Pause déjeuner**
- 13.30** **Pour une bonne interprétation et une bonne application de la Charte : le renvoi préjudiciel devant la Cour de justice de l'Union européenne**
Nous présenterons les caractéristiques principales de la procédure de renvoi préjudiciel à la CJUE et, exemples à l'appui, discuterons ensemble des meilleures stratégies pour estimer la nécessité d'une telle procédure et le cas échéant, pour convaincre le juge luxembourgeois d'y recourir.
- 14.30** **Pause**
- 14.45** **La Charte dans les stratégies contentieuses de défense des droits fondamentaux**
Cette dernière séance permettra de mettre en lumière la valeur ajoutée de stratégies individuelles mais aussi collectives de défense des droits fondamentaux, notamment avec les outils proposés par Charter Up.
- 15.30** **Questions, réponses, pistes d'action et conclusions**
- 16.15** **Enquête**
- 16.30** **Fin du séminaire**

